

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central
265.10 pour la Coopérative
235.34 pour la Société Mutuelle
147.15 pour la Confédération des vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Le lait, c'est le premier aliment qu'on a tippé ter-tout, en venant au monde, ben avant de goûter au pinard, au cidre ou au trois-sisse. C'était point seulement un riche breuvage pour les nourrissons, les vieux de la vieille, les débilités ou les malades, c'est une nourriture complète, un produit pépère qu'on saurait point s'en passer.

Du lait, on retire tout plein de choses et y en a qui font leur beurre, point en barattant la crème, mais en travaillant le lait à leur manière. Les chimistes et les savants sont là pour un coup. Déjà, avec les caséines, on arrive à fabriquer des tas d'objets pour la mode, l'ornementation, même des boules de billards, moins cher que celles en ivoire.

Avez-vous point lu, dans le Syndicat, que les Allemands faisaient grande réclame pour le lait-champagnisé, boisson hygiénique, gazeuse, diurétique et rafraîchissante qui plaisait beaucoup à les mangeurs de choucroutes. Les goûts c'est point à discuter, le principal, c'est de liquider sa marchandise — gazeuse ou non, pourvu que ça gaze !

V'là l'y point que des « toubibes » anglais voulant rendre le lait encore plus fortifiant en le ferruginant. Le fer c'est la santé et ceusses qu'en ingurgitent beaucoup deviennent des hommes costauds. Ben sûr, allez point avaler les rails du chemin de fer, vous risqueriez d'aller en prison ; c'est des p'tites doses qui font prendre. Aul'fois, dans not' jeune âge, on nous faisait avaler de l'eau cloutée — les clous restant dans l'fond de la bouteille et c'tait avoir un goût de ferraille, pour remplacer les pilules « Pinpin » pour personnes pâles.

Pour revenir à nos moutons, je voye point comment que les médecins anglais feront du lait ferrugineux, si que c'est en donnant du fer à licher aux vaches, ou ben en mettant de la rouille dans les bidons de lait ? — La science avant point dit son dernier mot... ni l'inspecteur des fraudes non pu.

Si qu'un savant canadien venant de trouver le moyen de traiter le sucre liquide, pour en faire une matière soupe, capable de donner des vêtements solides et bon marché, v'là que les Italiens venant de faire une nouvelle trouvaille : Pouant pu avoir de laine des moutons, y se mettent à en fabriquer... avec du lait !

Des vêtements avec du sucre ! De la laine avec du lait ! En v'là des inventions appelées à révolutionner nos anciens systèmes et à faire perdre la boussole à c'te pauvre économie dirigée !

maître Jeannot

Achetez vos Machines Agricoles au Syndicat

VOUS VOUS ASSUREZ
LES MEILLEURS PRIX
LES MEILLEURES MARQUES

Vous soutiendrez aussi l'organisation syndicale qui sauvegarde vos intérêts !

FOIRE DE NANTES

PROGRAMME

SAMEDI 4 AVRIL

Inauguration de l'Exposition spéciale du petit outillage maraîcher et horticoles.

3^e Journée de l'Exposition d'AVICULTURE.3^e Journée des Campeurs Nantais. Electricité et T. S. F. Entrée : 3 francs.

DIMANCHE 5 AVRIL

Journée populaire.

Dernière journée de l'AVICULTURE.

Dernière journée de la manifestation des Campeurs Nantais.

Entrée : 2 francs.

LUNDI 6 AVRIL

Journée de l'HORTICULTURE.

A 10 heures, réception des membres du Mérite agricole.

Réception des membres du Congrès des Mutuelles de Bretagne.

Journée réservée aux acheteurs.

Entrée : 2 francs.

MARDI 7 AVRIL

Concours spécial de la Race Porcine, Ovine et Caprine, ouvert à tous les éleveurs de l'Ouest.

Congrès de la Radiesthésie organisé par les membres de l'Association française et internationale de la Radiesthésie de Paris, avec le concours de la Société scientifique et technique de la Loire-Inférieure, ainsi que de la Fédération des Entrepreneurs.

A 15 heures, expériences sur le terrain de jeux.

Entrée : 3 francs.

MERCREDI 8 AVRIL

Journée de l'Electricité.

Exposition des viandes de pores et de moutons.

GRAND CONCOURS DES VINS ET EAUX-DE-VIE de la Loire-Inférieure, Concours du meilleur cidre.

Entrée : 2 francs.

JEUDI 9 AVRIL

Journée de l'APICULTURE.

Exposition CANINE.

Entrée : 3 francs.

VENDREDI 10 AVRIL

Journée du Salon de l'Automobile.

Journée de la MACHINE AGRICOLE.

A partir de 15 heures, arrivée des REPRODUCTEURS BOVINS.

Entrée : 2 francs.

SAMEDI 11 AVRIL

Journée des Voyageurs de Commerce.

1^{re} Journée du CONCOURS DES REPRODUCTEURS BOVINS des trois races Normande, Maine-Anjou, Nantaise-Parthenaise.

Opérations du jury, à partir de 9 heures.

Entrée : 3 francs.

DIMANCHE 12 AVRIL

Journée populaire et 2^e journée du Concours des Bovins.

Entrée : 2 francs.

LUNDI 13 AVRIL

Réception à 11 heures des lauréats du Concours international de pêche organisé par la « Gaule Nantaise ».

Journée de gala de l'Aviation.

Journée spéciale des acheteurs.

A 19 heures, Clôture de la Foire.

Entrée : 3 francs.

Au Concours Général Agricole de Paris

PALMARES DU CONCOURS BEURRIER

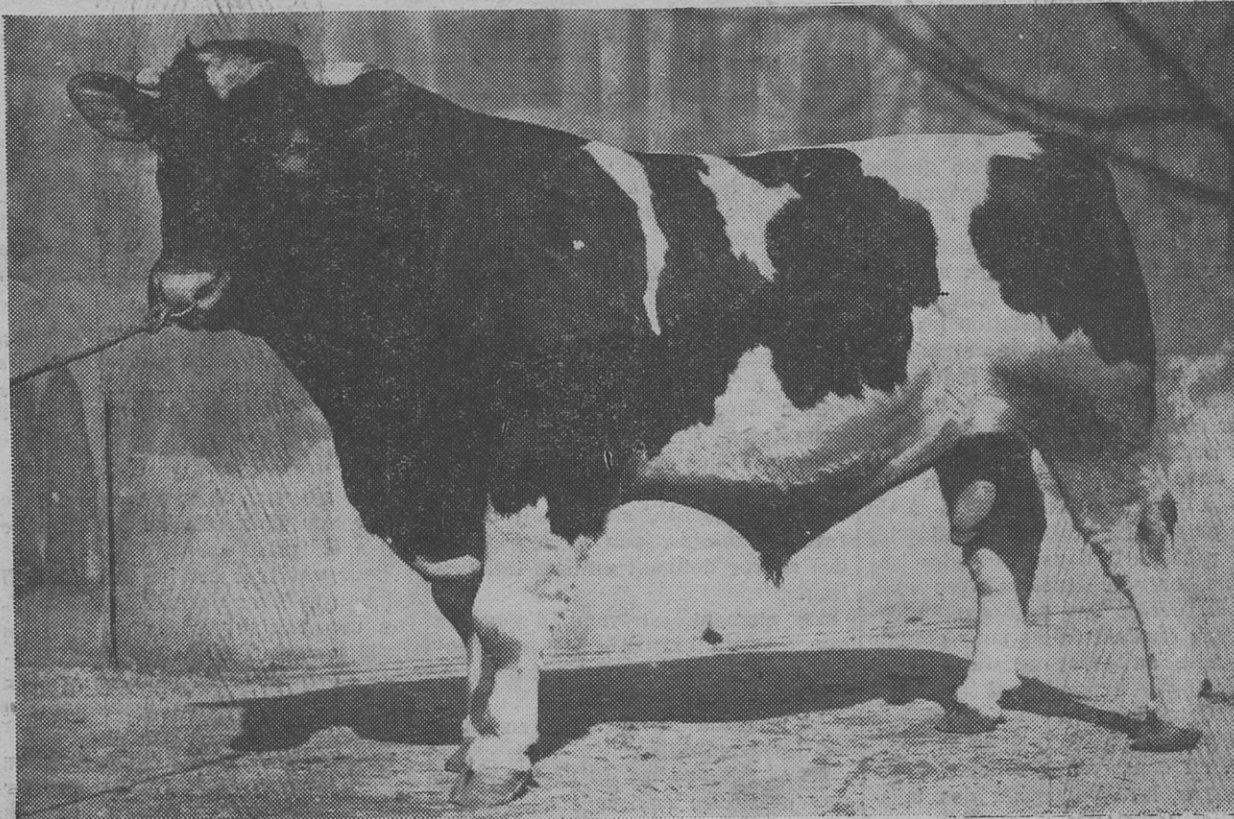
Dans notre dernier article sur le Concours général agricole de Paris, relatant les récompenses obtenues au Concours beurrier, une regrettable omission nous a fait passer sous silence le nom de la Laiterie Coopérative Régionale de Fresnay et ses environs.

Cette laiterie a obtenu, pour son beurre, un diplôme de médaille d'argent.

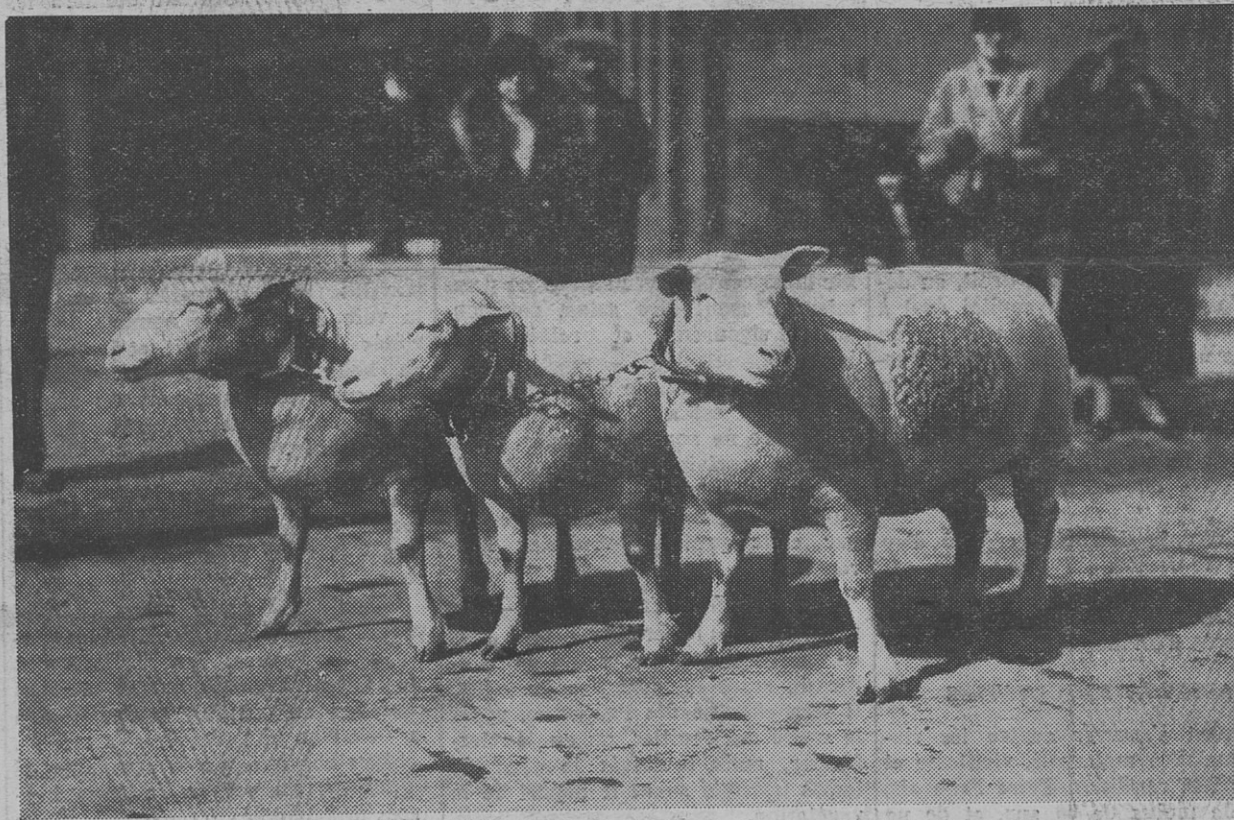
Nous réparons avec plaisir cette omission bien involontaire et profitons pour féliciter sincèrement nos amis coopérateurs de la Laiterie de Fresnay.

R. F.

Au Concours Général Agricole de Paris



Taureau Hollandais — Prix de Championnat

Trois superbes Brebis de l'île de France — 1^{er} Prix d'Ensemble

La 10^e Exposition Internationale d'Aviculture de Nantes

A l'heure où nous mettons sous presse, la 10^e Exposition d'Aviculture, à la Foire de Nantes, vient d'être officiellement inaugurée et le public admis à défilé le long des multiples cages.

Malgré la crise qui frappe nos aviculteurs, ceux-ci n'ont pas hésité à concourir et cette belle Exposition de Nantes 1936 est digne des précédentes, si l'on en juge par ses deux mille animaux présentés — chiffre légèrement supérieur à celui de l'an dernier !

Voici, pour nos lecteurs, un aperçu général de cette brillante manifestation avicole, l'une des plus importantes de France, après Paris :

En poules de races françaises, nous comptons 160 sujets. Les Gâtinaises et les Faverolles en forment les lots les plus nombreux.

En poules de races étrangères, 245 sujets, parmi lesquels dominent très nettement les Orpington, les Wyandottes blanches, dorées et argentées.

En poules de races naines, 75 sujets et plus spécialement de jolis types de Java, Combattant Anglais et Phénix.

Les pigeons de fantaisie et d'utilité sont au nombre de 325, parmi lesquels plus de cent Mondains et de nombreux Romains.

La classe des lapins comporte 123 sujets, parmi lesquels les Angoras et Géants des Flandres priment beaucoup.

En canards, nous comptons 65 sujets, surtout des Nantais et des Barbares.

Les oies sont au nombre de 25, surtout des oies frisées du Danube et de Toulouse à bavette.

Citons encore 10 dindons et 50 faisans.

Enfin, pour terminer cette rapide nomenclature, citons la magnifique Exposition d'oiseaux, avec plus de 350 oiseaux de volière, oiseaux rares d'Australie et d'Amérique du Sud et près d'un millier d'autres petits oiseaux en cages, à des exposants particuliers. C'est, sans conteste, la plus importante Exposition de France, après celle de Paris. Des centaines et milliers de visiteurs ne manqueront pas de défilé devant ces cages et d'admirer ces merveilleux spécimens de la gent ailée.

Nous publions, plus loin, les grands prix obtenus à cette Exposition d'Aviculture. Qu'il nous soit permis

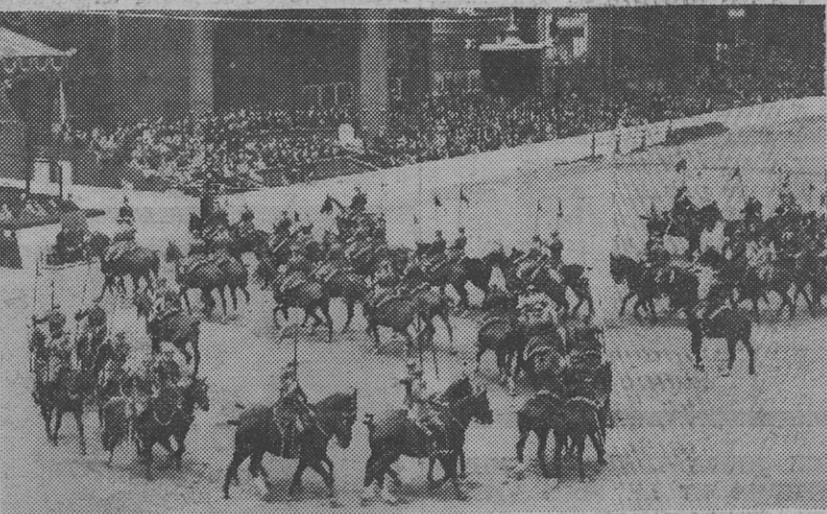
d'adresser, ici, de vives félicitations à tous les lauréats, dont plusieurs sont membres de notre Association, et particulièrement aux organisateurs de ce magnifique Concours, M. Robin, président, et les autres membres du Conseil d'administration de la Société Avicole de l'Ouest.

R. FAIVRE.

Aviculteur diplômé de l'Etat.
Membre du Jury.

P.S. — Rappelons que pendant toute la durée de l'Exposition d'Aviculture, il sera mis en vente des pochettes-surprise au prix de 1 franc. Plus de 2.000 lots seront distribués : œufs, pigeons, poulets, canards, lapins, dindons, etc...

Au Concours Hippique de Paris



Le Carrousel du Cadre Noir de l'Ecole de Saumur

Une récolte déficitaire n'est pas une solution

L'opinion, les Pouvoirs publics, les milieux politiques, espèrent fermement qu'une prochaine récolte déficitaire supprimera le cauchemar du Blé : Plus d'excédents, plus de marché à assainir, plus d'efforts...

La culture, sortie des prix de misère de ces derniers mois, a repris un peu confiance.

Les cours ont un peu remonté ; le marché n'est plus écrasé d'excédents, les blés en terre ont souffert et n'annoncent pas une très grosse récolte.

Et déjà se perdent de vue les difficultés contre lesquelles on a été obligé de lutter pendant trois ans.

On va se laisser vivre comme si maintenant nous devions être toujours déficitaire.

Tout ce qui a été fait sous la pression des excédents pour assainir le marché, pour mettre un barrage à l'effondrement des cours, ne va plus laisser le souvenir que de réglementations pénibles et de dépenses écrasantes.

On va se laisser vivre, sans rien prévoir, sans rien organiser, jusqu'au prochain a-coup.

L'a-coup est peu probable pour la nouvelle récolte. Malgré les avis nombreux annonçant qu'elle s'est bien améliorée ces derniers jours, une prochaine campagne excédentaire n'est guère vraisemblable.

Mais l'a-coup arrivera tôt ou tard. 1925, 1929, 1932, 1933, 1934 : cinq années excédentaires en onze ans. Nous reverrons encore un jour la grosse récolte dépassant nos besoins, écrasant le marché.

Quand elle sera là, il sera trop tard pour réfléchir aux moyens d'y faire face.

La situation financière critique nous laissera probablement plus désarmés encore que ces dernières années.

Alors ?

Alors on retombera dans les improvisations législatives à la dernière minute. On sait ce qu'elles valent. Et nous n'avons pas encore tout vu !

Le Marché sera de nouveau bouleversé. Producteurs, Commerçants, Meuniers, etc., exaspérés par l'effondrement des prix, les fraudes, les déceptions, le poids des réglementations mal appliquées seront encore braqués les uns contre les autres.

Eternel recommencement...

Une ère de calme provisoire due à une ou deux mauvaises récoltes n'est pas une solution.

Le problème du blé reste posé. Il n'est qu'une partie du problème agricole en général.

Pas de solution durable possible :

1^o Sans une politique agricole équilibrée protégeant également toute l'agriculture, tirant parti de toutes les productions de notre sol, même les plus secondaires, pour diminuer les risques de gros excédents pour quelques grandes productions.

2^o Sans un effort vigoureux pour développer et maintenir élevée la consommation du pain. Deuxième moyen d'écarter les risques de surproduction.

3^o Sans une organisation interprofessionnelle souple, bien au point, prête à jouer pour assainir le marché en cas d'excédents imprévus et impossibles à éviter.

Toutes les professions intéressées au blé ont un besoin urgent que ce triple effort soit fait et qu'il réussisse.

Saura-t-on mettre à profit le répit d'une campagne déficitaire pour organiser une défense viable du marché ?

A. G. P. B.

Société Saint-Hubert de l'Ouest

La Société Saint-Hubert de l'Ouest organise, comme chaque année, des field-trials à Missillac, les 18 et 19 avril. Ces épreuves se dérouleront comme chaque année sur les chasses bien connues du comte A. de Montaigu. Elles seront cette fois encore une preuve éclatante de la grande vitalité de cette Société en montrant en Loire-Inférieure son activité toujours croissante. De nombreux prix en espèces et en nature récompenseront les heureux lauréats.

Rendez-vous à La Roche-Bernard, Hôtel de l'Espérance, les 18 et 19 avril, à 7 heures précises, pour l'appel.



LES ELECTIONS LEGISLATIVES sont fixées au 26 avril pour le premier tour de scrutin. Le scrutin de ballottage aura lieu le 3 mai. Le mode de scrutin sera le même qu'en 1932.

CONCOURS CENTRAL CHEVALIN : Le Concours Central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine, se tiendra du 1^{er} au 5 juillet 1936, à Paris, au Parc des Expositions. Les engagements sont reçus jusqu'au 1^{er} mai, au Ministère de l'Agriculture, direction des Haras.

CULTURE DE LA CHICORÉE : Le « Journal Officiel » du 26 mars publie une loi portant qu'un décret rendu sur la proposition du Ministre de l'Agriculture fixera la quantité de chicorée qui pourra être récoltée et vendue en France à partir de la récolte 1936 et pour une durée de cinq années.

FOIRE DE NIORT : La 14^e Foire-Exposition du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et du Centre-Ouest, se tiendra à Niort, du 3 au 8 mai. Elle comprendra des expositions d'horticulture, d'aviculture et de pisciculture.

COMMERCE EXTERIEUR : Les documents statistiques du commerce extérieur de la France pour 1935 viennent de paraître. Le déficit est, pour l'année, de 5 milliards 472 millions de francs.

LES CONTRIBUTIONS FONCIÈRES sur les propriétés bâties et non bâties ont donné, l'an dernier, un rendement supplémentaire de 45 millions, par suite de la suppression des réductions pour charges de famille... C'est sans doute ainsi que l'on entend protéger la famille rurale !

L'ITALIE va réaliser une nouvelle étape de l'organisation corporative, en donnant aux Syndicats une place plus effective dans le nouveau Parlement des faïsses et des corporations.

Le Blé deviendra-t-il une plante vivace ?

Le Dr N.E.L. E. Hansen raconte qu'au cours de son septième voyage d'exploration à travers la Russie soviétique, il eut l'occasion d'assister à la genèse d'une variété de blé vivace qui paraît promettre des résultats extraordinaires.

A la Station d'expériences agronomiques d'Omsk, des savants se sont adonnés depuis des années à l'étude de ce problème. Le blé vivace a été enfin obtenu.

Actuellement, on en améliore les qualités botaniques et culturales par des croisements appropriés.

De nombreuses variétés furent amenées à la Station expérimentale d'Omsk et on essaya ensuite de les croiser avec les différentes variétés de « Triticum », genre auquel appartient le blé. La plupart de ces graminées s'avèrent rebelles aux croisements. Dans d'autres cas, des hybrides furent obtenus, mais d'une rusticité insuffisante ; elles étaient trop sujettes aux maladies cryptogamiques.

La meilleure variété se prêtant à l'hybridation avec « Triticum » fut découverte dans les steppes du Caucase septentrional ; c'est « Agropyron elongatum », soit une variété de chiendent d'une remarquable rusticité, d'une productivité exubérante, même dans les terrains les plus pauvres.

Cette variété se croise facilement avec toutes les variétés de blés (blés d'hiver et blés de printemps, blés durs et blés tendres). L'hybride est d'une forme arborescente très élançante ; le diamètre de la tige dépasse généralement 10 cm. A la cinquième génération, le type est stabilisé et la plante produit jusqu'à 100 épis par sujet. Le Gouvernement soviétique attache une grande importance à l'obtention d'une variété de blé vivace.

La génération de blé vivace serait une véritable révolution dans l'économie mondiale.

Conseils juridiques

Assurances Sociales Agricoles

Le régime des assurances sociales concernant l'agriculture a été profondément modifié par le décret-loi du 30 octobre 1935.

D'autre part, un décret du 24 mars 1936 a précisé les conditions d'application de ce décret-loi.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de présenter à nos lecteurs un exposé clair et pratique de la nouvelle réglementation des assurances sociales applicables aux professions agricoles.

Les assurés agricoles sont obligatoires ou facultatifs.

ASSURÉS OBLIGATOIRES

A — Qui est assuré obligatoire ?

Les assurés obligatoires sont :

- 1° Les salariés agricoles ;
- 2° Les métayers.

1° Les salariés agricoles sont :
— Les salariés des professions agricoles et forestières ;
— Les salariés des artisans ruraux ;
— Les salariés des entreprises de battage et de travaux agricoles ;
— Les employés des syndicats agricoles ;
— Les employés des organismes pratiquant l'assurance agricole ;
— Les employés des caisses d'assurance ou de réassurance mutuelle agricole ;
— Les employés des caisses de crédit agricole mutuel ;
— Les employés des coopératives agricoles ;
— Les employés des caisses d'allocation familiales agricoles ;
— Les employés des groupements professionnels agricoles régulièrement constitués.

2° Les métayers.
Les métayers considérés comme assurés obligatoires sont ceux qui travaillent ordinairement seuls, avec l'aide des membres de leur famille : conjoint, ascendants, descendants, frères, sœurs collatéraux et qui ne possèdent pas, à leur entrée dans l'exploitation, une part de cheptel d'une valeur supérieure à 1.000 fr.

REMARQUES :
a) Pour être assurés obligatoires, les métayers ne doivent pas avoir employé de travailleurs occasionnels plus de 75 jours pendant l'année précédente.
b) Sont considérées comme métayers les femmes des métayers qui sont parties au contrat de métayage.

B — Maximum de rémunération.

La rémunération ne doit pas excéder le salaire limite de 15.000 francs. La rémunération totale annuelle est celle résultant des arrêts préfixes pris en application des lois sur les accidents du travail agricole.

Toutefois, il est fait état de la rémunération réelle :

1° Lorsqu'elle dépasse le salaire limite de 15.000 francs ;

2° En ce qui concerne les salariés qui font l'objet d'une déclaration de leurs traitements et salaires pour l'assujettissement à l'impôt sur le revenu.

C — Age.

Ne peuvent être assurés que les salariés de moins de 60 ans non retraités.

D — Immatriculation.

L'employeur établit, pour tout salarié des professions agricoles et forestières ou tout métayer considéré comme assuré obligatoire, non déjà immatriculé au service des assurances sociales, une déclaration individuelle.

Cette déclaration doit comporter une attestation du maire certifiant que l'employeur fait habituellement exécuter des travaux agricoles.

Si l'employeur fait partie d'un groupement agricole, il peut remplacer cette attestation par le visa du directeur ou président de ce groupement.

L'assuré peut indiquer, sur un bulletin spécial, l'organisme d'assurance maladie-maternité qu'il choisit.

La déclaration et le bulletin sont envoyés au Service régional des assurances sociales dans la circonscription de laquelle se trouve l'exploitation, soit directement, soit par l'intermédiaire de la société de secours mutuels à laquelle est affilié l'assuré.

E — Cotisations.

a) Montant. — Une seule cotisation couvre les risques assurés : maladie, maternité, vieillesse.

Elle diffère suivant l'âge et le sexe et est ainsi fixée :

COTISATION MENSUELLE assurés employeurs total

Enfants jusqu'à 16 ans..... 6 6 12 fr.

Femmes..... 8 8 16 fr.

Hommes..... 10 10 20 fr.

Lorsque le travail est payé à la journée, la cotisation journalière pour l'assuré et l'employeur est de : 0,30 - 0,40 - 0,50 pour chacun d'eux, suivant qu'il s'agit d'un enfant, d'une femme ou d'un homme.

En ce qui concerne les métayers, le bailleur n'est tenu au versement qu'au prorata du nombre de journées de travail que le métayer doit fournir pour l'exploitation normale de la propriété. Ce nombre est fixé d'accord entre les parties.

Les contributions patronales correspondant au travail des ouvriers qui travaillent avec le métayer sont à la charge du métayer ou du propriétaire suivant que ces ouvriers sont payés par le métayer ou le bailleur.

b) Versement. — Les cotisations sont versées par l'employeur.

c) Affectation. — Les cotisations sont affectées, d'une part, à la maladie et à la maternité, et, d'autre part, à la vieillesse.

F — Droits des assurés.

Les assurés sont assurés contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse et le décès.

1° Maladie.

Cette assurance comprend la maladie et la maternité.

Le montant des prestations accordées à l'assuré est fixé par les statuts de la société à laquelle il s'est affilié.

Les statuts doivent comprendre un certain nombre de dispositions qu'a prévues le décret du 24 mars 1936, mais que nous n'avons pas la place de reproduire ici.

2° Vieillesse.

L'assuré a droit à 60 ans à une rente.

Si pendant 30 ans, il a été versé, chaque année, au compte individuel d'assurance-vieillesse de l'assuré au moins 100 francs s'il s'agit d'un homme et 60 francs s'il s'agit d'une femme, l'assuré a droit à une pension de retraite égale à vingt fois la cotisation annuelle moyenne versée au titre de l'assurance-vieillesse.

Si cette cotisation moyenne a été de 100 francs, la pension est donc de 2.000 francs.

Les assurés âgés d'au moins 30 ans au 1^{er} juillet 1930 qui depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1935 ont versé chaque année au moins 240 cotisations journalières et qui depuis le 1^{er} janvier 1936 verseront chaque année 100 francs (60 francs pour les femmes) auront à 60 ans, une pension égale à autant de trentièmes de la pension normale qu'il figure de versements annuels à leur compte sans que le chiffre de cette pension puisse être inférieur à 600 francs.

3° Invalidité.

En cas d'invalidité, l'assuré agricole a droit à une pension calculée sur la base des cotisations effectivement acquittées pour l'assurance-vieillesse. Les conditions suivantes doivent être remplies :

a) L'assuré doit avoir été immatriculé depuis deux ans au moins au début du trimestre civil au cours duquel est survenu la maladie ou l'accident.

b) Son compte individuel d'assurance-vieillesse doit avoir reçu, pour chacune de ces deux années, des cotisations s'élevant au moins à 100 francs pour les hommes, 60 francs pour les femmes, 20 francs pour les enfants.

Pour l'assuré immatriculé avant l'âge de 30 ans, la pension est égale à dix fois la cotisation annuelle figurant à son compte.

Pour l'assuré immatriculé après l'âge de 30 ans, elle est réduite d'un trentième par année ou fraction d'année comprise entre 30 ans et l'âge d'entrée.

Toutefois cette pension ne peut, en aucun cas, être inférieure à :

800 francs si l'assuré justifie de quatre ans de versements.

700 francs si l'assuré justifie de trois ans de versements.

600 francs si l'assuré justifie de deux ans de versements.

4° Décès.

Les ayants droit de l'assuré, c'est-à-dire le conjoint survivant, à défaut ses descendants, et à défaut de descendants, les ascendants qui

Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Confédération générale des vignerons du Centre et de l'Ouest, s'est réuni à Paris, à l'occasion du Concours général agricole, le 19 mars, sous la présidence de M. Jules Gautier.

Presque tous les départements confédérés étaient largement représentés à cette réunion.

Le Conseil a approuvé le rapport de M. Aron, trésorier, ainsi que les comptes de l'exercice 1935.

Le Secrétaire général a rendu compte des affaires de fraudes en instance, dans lesquelles la C. G. V. C. O. s'est constituée partie civile. Il a été décidé que la Confédération se portera partie civile aux poursuites intentées contre un négociant de la Loire-Inférieure, pour emploi de saccharine.

Le Conseil a examiné la situation des prestataires qui n'ont pas distillé leurs marcs et qui ne peuvent pas livrer d'alcools viniques. Il a pris acte, avec regret, du résultat négatif des interventions faites à ce sujet, par M. Linyer, président du groupe sénatorial de défense des vignerons du Centre et de l'Ouest.

Le Conseil a pris également connaissance des interventions, malheureusement inefficaces, faites pour exonerer de toute prestation les cultivateurs dont le vignoble et la production vinicole sont en régression marquée.

Par contre, le Conseil a enregistré, avec satisfaction les résultats obtenus au sujet de la retraite des vins à appellations destinées à la mise en bouteilles. Les modalités les plus pratiques, donnant toutes garanties, ont été étudiées avec soin. Il a été décidé que de nouvelles démarches seraient faites pour obtenir une mise au point satisfaisante et rapide.

Le Conseil a approuvé l'attitude prise par les délégués de la C. G. V. C. O. au cours de la réunion organisée par la Commission des boissons, à propos de l'arrachage des vignes.

La question des relations entre la C. G. V. C. O. et les organisations du commerce en gros des vins, a fait l'objet d'un échange de vues.

Le Conseil a passé en revue plusieurs autres questions relatives aux appellations d'origine, au régime de l'alcool aux droits de circulation, à la distillation obligatoire, etc., etc...

étaient à sa charge, ont droit, au décès de l'assuré, à un capital égal à dix fois le montant de la cotisation portée à son compte individuel d'assurance-vieillesse au cours des quatre derniers trimestres civils précédant, soit celui du décès s'il est subit, soit celui de la maladie ou de l'accident à la suite duquel le décès est survenu.

Ce compte doit être crédité d'un minimum 20 francs s'il s'agit d'un enfant, d'au moins 60 francs s'il s'agit d'une femme, d'au moins 100 francs s'il s'agit d'un homme.

Peuvent s'assurer contre les risques maladie, maternité, vieillesse et décès, à la condition d'être Français, âgés de moins de 60 ans, et de ne pas gagner plus de 15.000 francs :

a) Les propriétaires exploitants ;

b) Les fermiers ;

c) Les métayers possédant une part de cheptel d'une valeur supérieure à 1.000 francs à leur entrée dans l'exploitation ;

d) Les petits artisans ruraux, sous réserve qu'ils n'emploient pas plus de deux ouvriers d'une façon permanente ;

e) Les entrepreneurs de battage et de travaux agricoles ;

f) Les femmes des assujettis obligatoires ou facultatifs agricoles, sous réserve qu'elles ne soient pas salariées ;

g) Les membres de la famille de l'exploitant agricole, sous réserve qu'ils habitent avec lui et travaillent chez lui et pour son compte et qu'ils ne soient pas susceptibles de bénéficier à ce titre de la législation sur les accidents de travail dans l'agriculture.

Les personnes qui désirent être admises au bénéfice de l'assurance facultative agricole en font la demande au Service régional des assurances sociales, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un des organismes dont elles ont fait choix.

Elles doivent joindre à cette demande des justifications concernant leur état de santé et leur gain.

Elles indiquent également les risques contre lesquels elles désirent se garantir et les organismes auxquels elles demandent à être affiliées pour chacun de ces risques.

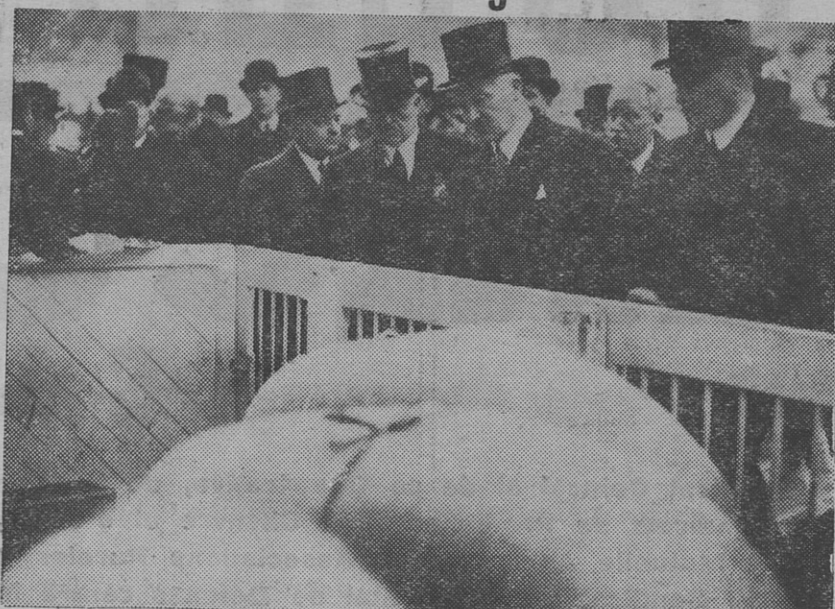
Elles ne peuvent s'assurer contre l'invalidité.

Les cotisations et les prestations d'assurance facultative en cas de maladie, de maternité, de vieillesse et de décès sont déterminées par les statuts de l'organisme d'assurance.

Maitre CHARLES.

CE JOURNAL EST LE MEUX INFORMÉ ET LE PLUS VIVANT DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES. REPANDEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

La Grande Semaine Agricole de Paris



M. Lebrun admirant les spécimens de porcs gras

Le Greffage du Pommier à Cidre

Pour compléter l'article paru dans notre Bulletin du 14 mars dernier, sur « Quatre types de Greffes pratiques », nous extrayons les lignes ci-dessous d'un intéressant article de M. Houdayer, professeur d'agriculture à Dreux, paru dans « La Défense Agricole » d'Eure-et-Loir.

Le greffage a pour but de changer la variété d'un arbre. Cette opération devrait être pratiquée beaucoup plus souvent, car pourquoi conserver des sujets ne rapportant que peu ou rien, voire des fruits de mauvaise qualité, alors qu'il est si facile d'obtenir, par le greffage, des arbres donnant entière satisfaction.

Le moment est venu d'apporter aux vergers existants les modifications nécessaires par des exigences commerciales nouvelles.

La pratique du greffage en four est la plus simple.

La réorganisation du verger français peut être envisagée sous deux aspects différents : le premier consiste à tirer des plantations existantes en modifiant les variétés par le greffage ; le second à créer de nouveaux vergers par la plantation de jeunes sujets en bonnes variétés commerciales.

Intéressons-nous aujourd'hui à la restauration des anciens vergers, au moyen du greffage.

Comment réaliser cette opération

Disons tout de suite que pour subir le greffage avec succès les pommiers devront être sains, suffisamment vigoureux et relativement jeunes.

A l'âge moyen de 30 ou 40 ans, la réussite est assurée si les tissus de l'arbre ne sont pas altérés.

Même certains vieux sujets de 60 ans et plus, encore pleins de vigueur, sont rajeunis et transformés par cette pratique vraiment heureuse.

Le sujet doit être rabattu. — Le rabattage de l'arbre peut être plus ou moins énergique, selon la vitalité du sujet et l'état des branches. Il sera effectué dès l'automne, après la chute des feuilles, ou en janvier-février, mais toutefois le plus de temps possible avant le départ de la végétation.

La façon dont le sujet est rabattu influe beaucoup sur la plus ou moins bonne reprise des greffes.

L'âge du sujet est important à considérer, car sur un arbre âgé une amputation trop radicale (de la totalité de la couronne par exemple), ne laissant subsister que le tronc, risque d'en provoquer la perte.

D'une façon générale il est conservé, pour des arbres jeunes, trois ou quatre branches de 40 à 50 centimètres de longueur, à compter des bifurcations principales. Mais chez un pommier plus âgé les branches seront laissées plus longues (1 m. 50, 2 mètres et plus), notamment celles dont la position est horizontale, car ces dernières sont plus difficilement parcourues par la sève que les branches verticales et tendent souvent à s'affaiblir.

Enfin, les sections, qui devront être perpendiculaires à l'axe des branches, se cicatriseront d'autant plus vite et mieux que leur diamètre ne dépassera pas 12 à 15 centimètres, les plus petites étant évidemment les meilleures.

Quelques appel-sève pourront être conservés. — Pour les arbres de grand développement il est bon de ne pas supprimer la totalité des branches, mais de laisser un ou deux appel-sève constitués par des rameaux ou branches faibles qui joueront le rôle de soupape de sûreté.

La sève, en effet, arrivant à flots, risque de noyer les greffons si elle ne se trouve répartie sur un nombre d'yeux suffisants.

Mais au fur et à mesure que les greffons se développeront, ils absorberont la sève en totalité, et le ou les rameaux conservés pour utiliser l'excédent au moment du greffage n'auront plus raison d'être et seront supprimés ou greffés.

Dans notre Bulletin du 14 mars, nous avons décrit les quatre meilleurs types de greffes et ceci nous dispense d'y revenir.

Les Greffes doivent être protégées

Les oiseaux viennent souvent se poser sur la partie de la branche qui a été rabattue.

Pour éviter cet inconvénient, il est bon de fixer devant chaque greffon une petite branche rameneuse ou d'attacher, à l'extrémité des branches greffées, un rameau courbé en arc sur lequel les oiseaux peuvent se poser sans dommage.

Les attaches seront surveillées au départ de la végétation afin d'éviter l'étranglement des greffes ou des traumatismes au sujet.

Contre les parasites, charançons, etc., le liquide suivant donnera les résultats certains :

Savon blanc..... 2 kilogrammes.

Nicotine à 500

gram, par litre 200 centim. cubes.

Eau..... 100 litres.

Quelles variétés doit-on greffer ?

Seules des variétés assurées d'un débouché certain et lucratif doivent être adoptées. La concurrence faite par les fruits étrangers nous dicte la voie à suivre, le nombre de variétés doit être réduit et les fruits de belle apparence. Leur qualité, bien supérieure aux pommes américaines, fera prime naturellement sur les marchés.

Dans ce but, l'année dernière déjà, nous avons fait parvenir à de nombreux agriculteurs les greffons nécessaires pour mener à bien la reconstitution des vergers existants.

Grâce à différentes associations et sous l'égide de la Société pomologique de France, des greffons ont été adressés gratuitement à tous ceux qui en ont fait la demande à la direction des Services agricoles.

Signalons que sur la commune de Charpont, un verger de trois hectares de pommiers à cidre âgés d'une quarantaine d'années est actuellement rabattu, en vue d'y substituer les variétés de pommes à couteau.

C. HOUDAYER,

Professeur d'agriculture à Dreux.

25 Avril
3 Mai
1936 15^h
Foire de Rennes
COMMERCE
INDUSTRIE
AGRICULTURE
EXPOSITIONS SPÉCIALES
D'HYGIÈNE ET D'AVICULTURE
RENSEIGNEMENTS :
Secrétariat Général : 4, pl. Gare, Rennes

Destruction des Rats
Raticide puissant, s'emploie en appât sur un morceau de pain. Le flacon, 4 francs. En vente au Syndicat.

NITRATE DE CHAUX 15,5
OFFICE NATIONAL INDUSTRIEL DE L'AZOTE



Pour le petit Jardin de l'Amateur

Utilité des petites formes

Pour les petits jardins, employons des contre-espaliers de hauteur moyenne et économique.

Préférons les petites formes, à l'échelle du terrain dont nous disposons, cordons, gobelets, haies fruitières en V, buissons et spirales. En deux mots, les montants métalliques les plus économiques pour soutenir les fils de fer et carcasses de contre-espaliers de taille moyenne, seront d'anciens tubes métalliques réformés de l'industrie, que l'on trouve chez des marchands de ferraille, forés de trous à des hauteurs égales, mis en terre garnis de fil de fer, munis de jambes de force, ils seront prêts à recevoir les baguettes de sapins fendus, ayant 2 mètres au-dessus du sol, ils évitent l'emploi des échelles, au pis-aller pour un homme de petite taille un escabeau fera l'affaire.

Une forme idéale et qui donne de très gros fruits, utile pour border les côtières ou les carrés fruitiers, d'un emploi très recommandable sur les côtes de l'Océan, si éventées, à pleins carrés, plantés en lignes parallèles, ce sont les cordons simples ou à deux étages, mais non les cordons à deux bras allant l'un à droite l'autre à gauche, plus difficiles à équilibrer.

Le premier bras pourra courir à 0 m. 35-0 m. 40 au-dessus du sol, palissé sur un fil de fer galvanisé n° 16, tendu sur un roidisseur. Les pommiers en bons sols, greffés sur Paradis, y font merveille. En sol sec, il faudra adopter le sujet Doucin ; on les plante à 2 mètres d'intervalle, au bord des côtières, on les fait courir à 0 m. 15 ou 0 m. 20 en retrait de l'allée. Les cordons produisent beaucoup et régulièrement. La première année de plantation, comme pour tous les sujets à pépins, on laisse le scion libre.

On peut le couder au printemps de l'année suivante. La taille de l'extrémité sera courte et sur un œil en dessous pour éviter tout coude désagréable à l'avenir. Il est bon l'année suivante de relever l'extrémité obliquement par un bambou fixé en terre et qui sert de tuteur, la pointe ainsi relevée tire mieux la sève. On allonge chaque année à la taille des deux tiers de la longueur du prolongement, ceci pour garnir de coursonnes la dernière pousse.

Lorsqu'un cordon est démuné de coursonnes au milieu on laisse la pointe vers la terre, le cordon étant dépalissé pour provoquer un coude à cet endroit, ce qui amène le départ de quelques pousses intermédiaires.

Comme soins, éviter les coursonnes sur les coudes, ce qui provoque des gourmands, et les coursonnes verticales, réserver les coursonnes latérales/obliques et en dessous. On laisse les extrémités libres sur 0 m. 15, car en se redressant naturellement, elles attirent la sève un peu mieux.

On peut, si on veut des cordons à deux étages, soit prendre un deuxième étage au-dessus du premier et observer la même distance entre ces deux cordons qu'entre le premier et le sol, soit de 0 m. 35 à 0 m. 40, ou mieux et de façon plus rationnelle, espacer tous les pieds de la ligne à 2 mètres, tendre deux rangs de fils de fer, l'un à 0 m. 35 et le deuxième de même, au-dessus du premier, à 0 m. 35.

Tous les deux pieds feront les uns la première ligne et les autres deux pieds alternés, la deuxième ligne du dessus. Ce seront des cordons superposés.

En ce qui concerne la création du gobelet nain, c'est facile. Le scion d'arbre à pépin est rabattu, la seconde année, à 0 m. 30 de haut, sur trois bons yeux bien choisis. Ces trois pousses seront par la suite coupées à 0 m. 15 de leur base, pour les faire bifurquer chacune sur deux bons yeux latéraux. Cela donnera six branches charpentières qui, elles, pourront former l'armature du gobelet ; on peut les maintenir régulières en les palissant sur un cercle de bois ou d'osier. L'hiver on taille la branche charpentièr vers le tiers inférieur du prolongement, ce qui fera sortir des coursonnes sur la fraction de charpente située en dessous, si l'on fait bifurquer encore les six branches, on en aura alors douze. On peut y avoir intérêt avec des sujets très vigoureux.

Le principe des haies fruitières, très utiles pour border de vastes côtières, c'est de faire suivre en s'entrecroisant une série de sujets à deux branches de charpente oblique ou ouvertes en V.

La tige de chaque sujet aura 0 m. 20 de haut, les sujets sont plantés à 0 m. 75 d'écartement. L'ensemble forme une série de losanges une fois les sujets adultes. Les fers à T sur lesquels seront tendus les trois lignes de fil de fer nécessaires, auront 1 m. 20 au-dessus du sol, une jambe de force à chaque extrémité les maintiendra rigides. S'il y a une grande longueur dans l'intervalle, des pieds droits de même taille soutiendront les fils à la formation, les jeunes branches obliques sont palissées sur des carcasses de lattes en losanges disposées d'avance et qui donnent

la forme. A la taille d'hiver, les branches charpentières sont taillées au tiers supérieur sur un œil en dessous.

La forme spirale est fort intéressante ; c'est, en fait, un cordon vertical mais tordu en tire-bouchon sur une carcasse ad hoc en gros fil de fer et fixée au sol. Cette forme est, de plus, décorative. La carcasse-espalière à la base noyée dans un dé de béton. On peut élever la spirale 1 m. 20 au-dessus du sol. Le scion est planté contre la spirale, laissé libre d'abord.

En août, une fois la reprise bien assurée, on peut palisser la tige en hélice sur la spirale. L'inclinaison spéciale de la branche charpentièr réduit la taille à peu de chose. Cette forme contraindrait la sève du tronc à favoriser l'émission de coursonnes latérales. Après 4-5 ans, la spirale est achevée et en bon rendement. Forme de plus très décorative avec de beaux fruits.

La forme en touffe, système Gressent, qui existe du reste de longue date dans les vergers anglais, est pratique, facile à établir, rapporte vite, ne demande qu'une taille simple et rapide pour se maintenir bien.

On plante des arbres en quinconce à 5 mètres de distance, on plante des scions d'un an. On rabat la tige de moitié, on choisit les six plus belles branches, à la pousse elles formeront la charpente de l'arbre, on enlève les autres ; à la taille d'hiver on coupera chacune de ces branches au-dessus du second œil pour la faire bifurquer. Chacune de ces bifurcations sera également ensuite coupée au-dessus du second bourgeon elle-même. La charpente de l'arbre sera alors établie. En supprimant chaque année un tiers de la longueur des prolongements, on fait développer tous les yeux de la base au sommet. Les branches qui pousseront verticalement seraient tirées en arrière par un osier attaché à un pieu fixé au sol, ceci pour leur donner un meilleur pli. On taillera les prolongements sur des yeux fixés en dessous. Il faut tendre à obtenir un centre un peu évidé pour que l'air et la lumière pénètrent au cœur de l'arbre.

On voit que ces formes ne présentent pas de difficultés à établir et méritent d'être préconisées.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur.

Conservateur des Parcs et Jardins de Nantes.

Ne remettez pas à demain

L'emploi des Engrais St-Gobain.

Les Permissions

Agricoles en 1936

Une réponse du Ministre de la Guerre à une demande de M. Maurice Deligne, député du Nord :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans le régime encore actuellement en vigueur, les permissions normales sont soit de 25 jours plus 10 jours pour reconnaître la manière de servir, soit de 35 jours plus 10 jours pour reconnaître la manière de servir, suivant que les militaires sont astreints à 18 mois ou deux ans de service. En outre, les militaires titulaires d'un brevet de préparation militaire peuvent obtenir 6 ou 8 jours de permission selon la nature du brevet. Il n'existe pas, par contre, de permissions spéciales pour les travaux saisonniers, mais les agriculteurs sont envoyés dans toute la mesure du possible, en permission aux époques qui conviennent le mieux à leurs occupations agricoles.

Dans le régime prévu pour l'avenir, récemment adopté par la Chambre des députés (séance du 21 janvier 1936, J.O. du 22 janvier 1936, page 110) et actuellement en instance devant le Sénat, le régime des permissions ci-dessus a été maintenu, mais en outre il est prévu des permissions en faveur des fils aînés de familles de cinq enfants et plus (15 jours) et des employés à des travaux agricoles (10 jours annuels), en une ou plusieurs fois, à l'occasion des travaux saisonniers. En ce qui concerne plus spécialement ces dernières permissions, il est à remarquer qu'elles constitueront un droit pour les intéressés, qui seront toutefois astreints à fournir un certificat du père de famille propriétaire pour son fils, de l'employeur s'il s'agit d'un domestique ou d'un salarié à la journée employé pendant une durée d'un an au moins, certificat qui sera légalisé par le Maire, qui en attestera la sincérité. »

Pour détruire les TAUPES, un seul produit :

« LA TAUPINAISE DELBA »

Efficacité remarquable - Economie

Flacons 8 et 4 l. - Toutes Pharmacies

Point de résultat incertain
Avec les Engrais St-Gobain.



MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 30 Mars 1936

ANIMAUX	Anetés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.881	2.795	6 50	5 70	4 60	7 20	3 90	3 13	2 30	4 45
Vaches.....	1.880	1.785	6 30	5 30	4 30	7 80	3 78	2 90	2 15	5 00
Taureaux.....	560	550	4 90	4 60	4 10	5 30	2 95	2 53	2 05	3 28
Veaux.....	1.514	1.450	10 50	8 90	7 60	11 20	6 30	5 07	4 35	6 72
Moutons.....	10.678	10.400	13 50	10 30	8 40	14 50	6 75	4 85	3 70	7 25
Porcs.....	1.343	1.513	7 42	7 14	5 72	7 86	5 20	5 00	4 00	5 50

Du Jeudi 26 Mars 1936

ANIMAUX	Anetés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.205	1.190	6 60	5 80	4 70	7 30	3 95	3 20	2 35	4 52
Vaches.....	803	785	6 40	5 40	4 40	7 90	3 85	2 97	2 20	5 05
Taureaux.....	343	335	5 00	4 70	4 20	5 40	3 00	2 58	2 10	3 35
Veaux.....	1.550	1.480	10 70	9 70	8 10	11 40	6 42	5 18	4 45	6 85
Moutons.....	7.087	6.800	13 50	10 30	8 40	14 50	6 75	4 85	3 70	7 25
Porcs.....	1.404	1.404	7 56	7 28	6 00	7 86	5 30	5 10	4 20	5 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.321. — Maine-et-Loire, 240; Sarthe, 190; Mayenne, 250; Loire-Inférieure, 165; Indre-et-Loire, 55; Deux-Sèvres, 185; Vienne, 335; Vendée, 375. MOUTONS : 10.678. — Vienne, 209; Afrique, 90. VEAUX : 1.514. — Maine-et-Loire, 105; Sarthe, 260; Mayenne, 20; Indre-et-Loire, 45; Deux-Sèvres, 25; Vienne, 30; Vendée, 15. PORCS : 1.513. — Maine-et-Loire, 230; Sarthe, 150; Loire-Inférieure, 100; Indre-et-Loire, 20; Deux-Sèvres, 40; Vendée, 36.

Notes d'actualité sur la Culture de la Pomme de Terre

L'hiver déplorablement doux et pluvieux que nous venons de subir a fortement compromis un grand nombre d'emblavures qui ont été ou devront être retournées. De plus certains champs normalement destinés à porter du blé cette année n'ont pu, par suite des pluies continues de novembre et de décembre, être ensimés à l'automne. Il y a donc actuellement, dans beaucoup d'exploitations, un ou plusieurs hectares qui se trouvent hors de l'assolement normal et pour lesquels il va falloir trouver une culture rémunératrice.

On avait primitivement espéré ensimager du blé de printemps, puis de l'avoine; les pluies de février et de la première quinzaine de mars ont presque partout entravé ces projets et maintenant on envisage de faire de l'orge ou d'augmenter la sole de pommes de terre.

Mais, pour bien réussir une culture de pommes de terre dans notre région où le sol (souvent trop argileux) et le climat (pas souvent trop sec) ne remplissent pas les conditions les meilleures pour cette culture, il est indispensable de mettre de notre côté tous les facteurs sur lesquels nous avons une action prépondérante.

1^{re} Préparation du sol.

La pomme de terre demande un sol bien ameubli et c'est pourquoi les terres légères, d'ameublissement facile, conviennent particulièrement bien à cette culture. En terre forte, il faut plusieurs labours alternant avec des hersages et roulages pour obtenir le degré d'ameublissement voulu.

2^e Choix de la semence.

Dans notre région où les maladies de la dégénérescence sont fréquentes, il est très important de renouveler la semence au moins tous les deux ans. La mauvaise ou bonne qualité du plant de pommes de terre peut, dans les mêmes conditions de culture, faire varier la récolte du simple au double, parfois davantage.

3^e Mise en germination du plant de pomme de terre.

Cette mise en germination, qui doit se faire dans un grenier bien aéré et bien éclairé, permet d'éliminer au moment de la plantation les plants qui ont des germes longs et minces pour ne mettre en terre que les plants présentant des germes courts et trapus, seuls capables d'assurer une bonne végétation.

4^e Forte fumure bien équilibrée.

La pomme de terre est une plante exigeante en éléments fertilisants, surtout en azote et en potasse.

Si l'on a pu incorporer au sol une bonne fumure au fumier de ferme, on pourra compléter par la fumure

minérale suivante (dose rapportée à l'hectare) :

Sulfate d'ammoniaque..... 100 kil.
Phosphate bicalcique..... 100 kil.
Chlorure de potassium..... 200 kil.

Ces trois engrais se mélangent parfaitement bien ensemble et peuvent être incorporés au sol par le dernier labour.

On peut remplacer les 100 kilos de phosphate bicalcique (engrais phosphaté convenant particulièrement bien à la pomme de terre) par 300 kilos de super ou de scories.

On peut également remplacer les 200 kilos de chlorure par 500 kilos de sylvinité, à condition d'incorporer cet engrais au sol au moins quinze jours avant la plantation, surtout si l'on opère avec des plants bien germés et par temps sec.

Il sera bon au premier binage ou au moment du buttage d'apporter encore 50 à 100 kilos de nitrate à l'hectare.

La pomme de terre peut très bien se passer de fumier de ferme si ce dernier fait défaut. Dans ce cas il conviendrait de doubler les doses d'engrais ci-dessus indiquées.

Si le cultivateur préfère employer un engrais composé afin de réduire les frais de main-d'œuvre, nous lui conseillons l'engrais PEC 8/43/19 : C. à la dose de 300 à 500 kilos à l'hectare. Cet engrais apporte à la fois azote nitrique, azote ammoniacal, acide phosphorique et potasse dans la proportion qui convient à la pomme de terre.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Droits et Obligations du Viticulteur

La législation viticole étant de plus en plus compliquée, les viticulteurs ne s'y retrouvent plus.

Pour connaître leurs obligations, ils s'adressent souvent à des personnes qui leur donnent, de bonne foi, hélas, des renseignements inexacts.

C'est pourquoi le Secrétariat de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest vient de faire une nouvelle édition de la brochure « Le Vigneron du Centre et de l'Ouest devant la loi ».

Cette brochure, mise à jour à fin février 1936, permet à chaque viticulteur de connaître lui-même, exactement, ses obligations et ses droits, grâce à un commentaire pratique de la législation en vigueur, appliquée à notre région.

Cet opuscule donne également les derniers textes officiels.

Il contient, en outre, une notice consacrée à l'application du blocage et de la distillation obligatoire à la récolte 1935, avec exemples de décomptes.

« Le Vigneron du Centre et de l'Ouest devant la loi », deuxième édition, est en vente à nos Bureaux, 2, rue Scribe, Nantes, au prix de 4 fr.; franco, 4 fr. 60.

10^e Exposition d'Aviculture de Nantes

GRAND PRIX D'HONNEUR

Australorps. — M. Mary Jean, St-André-de-la-Marche (M.-et-L.).
Hembourgs crayonnés. — M. Hurault, 107, rue Victor-Hugo, Angers.
Combattants anglais argentés. — Mme Clément-Grancour, 13, rue de Locarno, Angers.

Pigeons Voyageurs. — M. Varin, cantinier, caserne Cambonne, Nantes.
Pintades. — M. Agaisse, Savenay.
Canards Nantais. — Mme Voillet, élevage Port-Bossino, Saint-Philbert-de-Grandlieu.
Oies frisées du Danube. — M. Agaisse, Savenay.

PRIX D'HONNEUR

Bresse Noire. — M. Larcher, Limoges (Haute-Vienne).
Janzé. — M. Nogues, Bourg-des-Comptes (I.-et-V.).

Orpington noire. — Mme Bodinier-Poché, la Selle-Craonnaise (Mayenne).
Orpington fauve. — Mme Seignerin, 28, rue de la République, Nantes.
Orpington bleu. — M. Goudoud, Saint-Georges, par Feytiat (Haute-Vienne).

Sussex Speckled. — Comte de de l'Esclape, Malestroit (Morbihan).
Gâtinais. — M. Spork, 33, boulevard Delorme, Nantes.

Wyandottes dorées. — M. Delage, Limoges.

Wyandottes argentées. — M. Delage, Limoges.
Barnevelders. — M. Mary, Saint-André-de-la-Marche (M.-et-L.).
Nègre-Soie. — M. Agaisse, Savenay.
Capucins rouges. — M. Agaisse, Savenay.

Bouvreuils. — M. Mannant, 15, rue Ville-en-Bois, Nantes.
Lièvres belges. — M. Jamet, Toury-Lucy (Nièvre).

Géants Flandres blancs. — M. Hémond, chemin du Perray, Nantes-Doulon.

Rex blancs. — M. Spork, Nantes.

Barbaries. — M. Canonico, Stains (Seine).

OISEAUX

Saxe panachée. — M. Cussonneau, 22, quai Richebourg, Nantes.

Diamant mandarin. — M. Cussonneau, Nantes.

Rossignol Japon. — M. Cussonneau, Nantes.

Méris chardonnerets. — M. Cussonneau, Nantes.

Faisan des bois. — M. Lebeau, Saint-Gildas-des-Bois.

PRIX D'ELEVAGE

POULES

Races françaises. — M. Spork, 33, boulevard Delorme, Nantes.

Races étrangères. — M. Hurault, Angers.

Races naines. — Mme Clément-Grancour, Angers.

Pigeons Voyageurs. — M. Varin, Nantes.

Lapins, 1^{er} groupe. — M. Lebert, Henri, Saint-Mars-du-Désert (L.-I.).

Lapins, 2^e groupe. — M. Spork, Nantes.

Pintades. — M. Agaisse, Savenay.

Canards. — Mme Voillet, Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Oies. — M. Agaisse, Savenay.

PRIX D'ENSEMBLE

1^{er} prix : M. Agaisse, Savenay.

2^e prix : M. Cussonneau, Nantes.

3^e prix : Mme Bodinier-Poché, la Selle-Craonnaise (Mayenne).

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 6 avril. — Nozay, Saint-Colombin, Thouaré, Varades.

Mardi 7. — Blain, La Chapelle-Saint-Sauveur, Montoir-de-Bretagne, Riaillé, Saint-Aubin-des-Châteaux.

Mercredi 8. — Frossay, Guémené-Penfao, Herbignac, Oudon.

Jeudi 9. — Ancenis, Guénrouët, Vendredy 10. — Bouaye.

Samedi 11. — Guérande, Saffré, Dimanche 12. — Arthon-en-Retz.

Chemins de Fer de l'Etat de Paris à Orléans et du Midi

FOIRE COMMERCIALE DE L'OUEST A NANTES

du 2 au 13 avril

Délivrance de billets spéciaux à prix réduits de 50 % les 4, 5, 9, 11 et 12 avril 1936, des gares des lignes de Quimper, Guérande, Le Croisic, Rennes, Châteaubriant, Segré, Angers-Saint-Laud, Poitiers, Niort, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Croix-de-Vie, Pornic et Palmarès, à Nantes.

Renseignements dans les gares des Réseaux de l'Etat et du P.O.-Midi.

Grands Réseaux des Chemins de Fer Français

AVIS

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets d'aller et retour délivrés à partir du jeudi 2 avril 1936 seront exceptionnellement valables, quelle que soit la distance, jusqu'au jeudi 23 avril 1936 inclus.

Profitez de cette validité exceptionnelle pour passer en famille vos vacances de Pâques.

AVRIL

Vignobles Nantais
Semences de Printemps
Cultures Maraichères

ENGRAIS SALMON

PRIMOSÉINE

Agence de NANTES :

PERSYN & BOUCAUD

28, Rue du Gué-Robert

Téléphone 114-86

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés autorisés par la loi : Seibel blanc 4986, Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

25. — Très belles GREFFES D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plants sélectionnés ; nombreuses références et lettres de félicitations. M. Félix Jouis, Pierre-Percée, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

46. — Pépiniériste sérieux soldeait BEAUX PLANTS de Seibel blanc 4986 et rouge 4643, 5455, au-dessous prix de revient, avec facilités de paiement. Occasion exceptionnelle. Prendre adresse au Syndicat.

47. — A vendre VACHES et GENESSES Normandes, sélectionnées, toutes laitières. Letreguilly, éleveur, Subigny (Manche).

50. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNE racinés. Les meilleures variétés pour notre région. Bas prix et authenticité garantie. Seibel rouge 4643, 5455 ; Seibel blanc 4986, 4995. H. Cornetteau, propriétaire à Bellefontaine, Paulx (Loire-Inférieure).

51. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras, Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel N° 4986, 5409, 6468, Baco 22 A.

Rouges : Seibel N° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 8745, Baco N° 1, Bertille Seyve, 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3309 : Muscadet, Colombard. Plants également greffés sur 3309 : Seibel 7053, 8745, 8916, 10173, Seyve-Villard 5276.

Authenticité absolue garantie sur facture. Prix-courant franco. S'adresser à M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

53. — DEMI-MUIDS, barriques, tonnettes, demi-barriques, tous genres. Henri Charron, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare Orléans).

56. — Excellente occasion, à vendre MOTO 3 chevaux, parfait état général, deux pneus neufs ; conditions et prix avantageux ; vendue cause double emploi, serait même pressé. Prendre adresse au Syndicat qui transmettra.

57. — A vendre DIX BARRIQUES excellent Muscadet « Sèvre et Maine » dernière récolte. Prendre adresse au Syndicat.

58. — On offre à MENAGE cultivateur, jouissance habitation, terres labourables, jardin et vignes, en échange gardiennage propriété, sise région Pornic. Adresser au Syndicat qui transmettra.

59. — A louer pour la Toussaint prochaine, à 6 kilomètres de Nantes, UNE FERME de 16 hectares à demi-

fruits. Très bonnes terres labourables ; 4 hectares de prairie, vigne. Matériel complet fourni par le propriétaire et la moitié du cheptel. S'adresser au Syndicat.

60. — A vendre : CHARRETTE et FAUCHEUSE à bœufs, bon état. M. du Chatelier, Saint-Léger-Vignes.

61. — A affermer pour le 25 avril 1937, UNE FERME de 10 hectares (terre, prés et vignes). S'adresser à Mme Veuve Averly, à la Roulière, Saint-Cyr-en-Retz (L.-I.).

DEMANDES

154. — On demande DOMESTIQUE 18 ans, pour conduire deux chevaux dans une ferme. S'adresser au Syndicat.

155. — MENAGE demande place, mari jardinier, femme basse-cour ou concierge. S'adresser au Syndicat.

156. — MENAGE demande place de jardinier ou vigneron et femme basse-cour ; homme 30 ans, femme 28 ans ; un enfant. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

158. — On demande, pour campagne, MENAGE jardinier-fermier, femme un peu intérieur. S'adresser M. Lerat, 19, rue Racine, Nantes.

159. — On demande MENAGE cultivateur-vigneron, femme bonne basse-cour, pour propriété aux environs Sud de Nantes. Ecrire références et situation famille au Syndicat, qui transmettra.

160. — MENAGE avec fille de 14 ans, cherche place environs de Nantes, pour culture et basse-cour, sachant traire et faire le beurre, élevage des porcs, pouvant s'occuper de couveuse et éleveuse ; huit ans de service même place. S'adresser au Syndicat.

161. — On demande MENAGE jardinier, toutes mains ; femme basse-cour. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

162. — On demande JEUNE HOMME sachant conduire les chevaux pour la culture terre et vigne ; bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

163. — On demande MENAGE, jardinier, cuisinier. Très bonnes références. S'adresser au Syndicat.

164. — Cherche MENAGE, valet de chambre, chauffeur et femme de chambre, pour Nantes et campagne, connaissant service. Inutile de se présenter sans excellents certificats. S'adresser au Syndicat.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 2 avril.	
Farine de froment.....	152
Blé libre nouveau.....	98
Avoines grises ou noires.....	87
Avoines bigarrées.....	82
Sarrasin Bretagne.....	100/102
Son bonne fabricat., région.....	58/64

Poil angora

Cours actuel : 100 francs le kilo, pour le poil Angora blanc 1^{re} qualité.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 27 mars

VEAUX : 561. — Le kilo sur pied : 3,75 à 5,25.

Pour la campagne, à déduire 0,80 ; donc moyenne, 3,70.

BOEUF : 13. — Le demi-kilo net. Devant : 1^{re} qualité, 2 à 3 fr. ; 2^e qual., 1,50 à 2 fr. ; 3^e qual., 0,90 à 1,25. Derrière : 1^{re} qualité, 3,50 à 4,50 ; 2^e qual., 2,50 à 3,25 ; 3^e qual., 1,75 à 2,25.

MOUTONS : 210. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6,75 à 7,50 ; 2^e qual., 5 à 6 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 1^{er} avril.

Artichauts, les 12, 16 fr. — Asperges, la botte, 6 fr. — Betteraves, les 12, 3 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 40. — Carottes nouvelles, le paquet, 2 fr. — Céleri rave, les six, 5 fr. — Céleri blanc, les six, 5 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 5 fr. — Endives, le kilo, 3 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 10 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 50. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Pommes, le kilo, 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. 50. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 25. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 1^{er} avril.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos en vrac, gare départ : Hollande de Bretagne, 45 ; Saucisse rouge de Bretagne, 45 ; Saucisse blanche, 45 ; toutes venant de 45 à 46 ; Poitou, 45 ; Loiret, 45 à 46 ; Creuse, 46 ; Fin de Siècle Bretagne, 43 ; Beauvais Sarthe, Creuse, 45 ; Flouck Bretagne, 43 ; Yonne, 38 ; Wolthmann Saône, 32 ; Eerstelingen Nord, 57 à 58 ; Oise, 55 ; Sarthe, 55 ; Maine-et-Loire, 55 ; Loiret, 55 ; Creuse, 57 à 58 ; Ronde jaune de Bretagne, 40 ; Sarthe, 38 à 40 ; Mayenne, 39 à 40 ; Loiret, 38 ; Creuse, 40 ; Alsace, 41 à 42 ; Auvergne, 41 ; Manche, 40 ; Rosa Marne, 50 ; Ardennes, 48 ; Meuse, 45 ; Sarthe, 40 ; Loiret, 43 à 4

